

Fafiec = Versement volontaire 2018

Formation Professionnelle Continue



Adresse de retour : **VOTRE ENTREPRISE**

Fafiec Code adhérent

TSA 40001

75621 Paris Cedex 13 Code NAF 2

Fafiec > Direct

ENTREPRISES 01 43 46 01 10

N° Siret

A	MASSE SALARIALE BRUTE 2017	<input type="text"/>	€
B	TAUX DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE (Minimum 0,1% de la masse salariale brute 2017)	<input type="text"/>	%
C	VOTRE CONTRIBUTION HT = A × B (Ce montant ne peut être inférieur à 800€ HT) En cas de décimales, merci d'arrondir à l'entier supérieur.	<input type="text"/>	€
D	TVA = C × 20%	<input type="text"/>	€
E	TOTAL TTC à verser = C + D	<input type="text"/>	€

3% de frais de gestion seront prélevés sur votre versement HT

VOTRE RÈGLEMENT TTC

Par chèque à l'ordre du **Fafiec Versement Volontaire**

N° du chèque Date du chèque Banque

Par virement, N° compte IBAN : FR76 30004 00804 00010248692 36 BIC : BNPAFRPPXXX

Date du virement

Afin d'identifier le virement émis par votre banque, il est obligatoire de libeller cet ordre avec votre code Fafiec ou SIREN.

SI VOTRE CONTRIBUTION S'ÉLÈVE À 6 000€ OU PLUS, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE LA RÉGLER SELON L'ÉCHÉANCIER CI-APRÈS :

Règlement TTC par chèque à l'ordre du **Fafiec Versement Volontaire**

Par virement, N° compte IBAN : FR76 30004 00804 00010248692 36 BIC : BNPAFRPPXXX

Le champ «Banque» est à renseigner uniquement pour les paiements par chèque.

Montant TTC	Date prévisionnelle chèque	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Banque
Montant TTC	Date prévisionnelle chèque	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Banque
Montant TTC	Date prévisionnelle chèque	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Banque

Afin d'identifier le virement émis par votre banque, il est obligatoire de libeller cet ordre avec votre code Fafiec ou SIREN.

Je soussigné(e)

agissant en qualité de représentant légal de l'entreprise,
atteste avoir pris connaissance des conditions particulières
d'adhésion figurant au verso du bordereau et de l'offre de
services disponible sur le site internet du Fafiec. www.fafiec.fr

Date

Cachet de l'entreprise et signature du responsable

Conditions particulières d'adhésion aux versements volontaires

OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions de la collecte par le **Fafiec** des contributions versées volontairement par l'entreprise, en contrepartie desquelles, celle-ci bénéficie d'une offre de services dédiée.

OBLIGATIONS

Obligations du Fafiec :

Le **Fafiec** s'engage à collecter la contribution de l'entreprise versée selon les modalités précisées au recto, à lui assurer les prestations définies dans son offre de services, et lui communiquer les coordonnées d'accès à son espace web dédié.

Obligations de l'entreprise :

L'entreprise s'engage en retour à :
→ verser sa contribution définie au recto, majorée de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable selon la réglementation en vigueur ;

Le **Fafiec** ne pourra subir aucune pénalité résultant d'un paiement tardif ou hors délai, consécutif à la transmission des demandes de prise en charge et/ou pièces justificatives après les délais impartis.

Le **Fafiec** s'engage à prendre contact avec vous dès réception de votre versement volontaire afin de finaliser votre dossier (obtention de la délégation de pouvoir du signataire et de toutes les pièces nécessaires à une prise en charge de formation).

→ transmettre au **Fafiec** l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en œuvre du versement.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE

L'entreprise verse la contribution prévue au recto lors de sa déclaration. Toutefois, lorsque la contribution de l'entreprise est d'au moins 6 000 €, elle peut la verser par tranches correspondant chacune au tiers du montant global dû selon le calendrier qu'elle conviendra avec le **Fafiec**. La première échéance devra être versée au moment de la déclaration.

GESTION DE LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE

La contribution versée par l'entreprise lui est acquise et ne fait l'objet d'aucune forme de mutualisation avec les fonds d'autres entreprises collectées par le **Fafiec**. Le **Fafiec** prélèvera sur chaque versement volontaire hors taxe de l'entreprise, des frais de gestion calculés au taux de 3%. Les fonds collectés au titre d'une année et non utilisés par l'entreprise sont disponibles sur les deux années suivantes [disponibilité des fonds = année N + (N + 1) + (N + 2)].

DURÉE

Le présent versement est effectué pour l'année 2018.

COMPROMISSION

En cas de difficultés, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable. Tout litige né de la présente convention relève de la compétence des tribunaux du ressort de la ville de Paris.

INTERLOCUTEURS RÉCIPROQUES

Entreprise

Raison sociale

Code adhérent

M/M^{me}

Contact :

@

06

ou 0

Fafiec

M/M^{me}

Votre interlocuteur référent actuel au Fafiec :

@

06

ou 0

L'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, informatique et liberté, vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.